

PROJET PEDAGOGIQUE



ACCUEIL DE LOISIRS ETE 2023



SOMMAIRE

1

1.	L'ASSOCIATION ET L'ACCUEIL MULTI SITES	3
2.	LES PUBLICS ACCUEILLIS ET LEURS BESOINS	3
3.	RAPPEL DES AXES DU PROJET EDUCATIF ET SES OBJECTIFS.....	5
4.	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.....	6
5.	ACTIVITES ET SEJOURS.....	8
6.	PROJET DE FONCTIONNEMENT	9
6.1.	Ouvertures et dates à retenir.....	9
1.1	6.2. Horaires	9
6.2.	Journée type	10
7.	L'EQUIPE	11
7.1.	Rôle et missions.....	11
8.	SECURITE	12
8.1.	Sécurité physique	12
8.2.	Sécurité morale et affective	12
9.	SUIVI SANITAIRE	12
9.1.	Suivi sanitaire du public accueilli.....	12
9.2.	COVID19	13
11.	LOCAUX.....	13
11.1.	SAINT GEORGES DE MONTAIGU.....	13
11.2.	SAINT HILAIRE DE LOULAY.....	13
12.	COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES	14
2	Via la page <i>Facebook</i> dédiée : Accueil Loisirs Ete FamillesRurales (St Georges St Hilaire)	14
13.	EVALUATION DU PROJET	14
14.	INTEGRATION DES MINEURS EN SITUATION DE HANDICAP	15

1. L'ASSOCIATION ET L'ACCUEIL MULTI SITES

Depuis 1947, l'association familles Rurales de St-Georges-de-Montaigu a à cœur de rendre la vie en milieu rural agréable et d'assurer des services de qualité à la population. C'est pourquoi, aujourd'hui 19 services sont proposés à l'échelle locale.

L'accueil de loisirs l'Île aux deux Rives est un service de l'association faisant partie du pôle « enfance et jeunesse ». Il est composé d'un centre de loisirs à l'année (CLA) et d'un centre de loisirs été (CLE).

L'accueil de loisirs est ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 11 ans scolarisés et résidant à St-Georges-de-Montaigu ou non. L'objectif premier est de permettre aux enfants de passer des moments agréables et dépaysants dans une ambiance conviviale, d'épanouissement, d'ouverture et de construction éducative et identitaire.

Afin d'être en cohérence avec les valeurs éducatives défendues par les bénévoles de l'association, les parents membres des commission CLA et CLE ont élaboré un projet éducatif commun. Celui-ci donne les principes et priorités de l'accueil de loisirs. Il est le support des orientations déclinées dans le projet pédagogique.

Celui-ci a pour but de définir les objectifs et le cadre de fonctionnement de l'accueil de loisirs au quotidien. Il s'agit de l'outil de références de l'équipe d'animation pour l'accueil des enfants et l'élaboration du programme des activités.

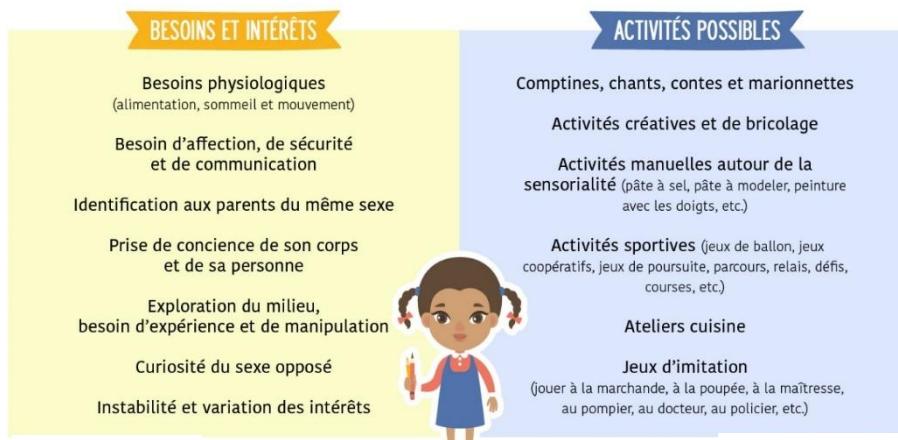
Depuis 2021, la gestion de l'accueil de loisirs de St Hilaire de Loulay a été confié à l'association locale de Saint Georges de Montaigu. Les 2 sites d'accueil partagent les mêmes objectifs éducatifs. Les sorties et les séjours seront communs. Il s'agit donc d'un accueil de loisirs multi sites.

2. LES PUBLICS ACCUEILLIS ET LEURS BESOINS

L'accueil de loisirs accueille des enfants scolarisés de 3 à 11 ans. Sur chaque site, les enfants sont répartis par tranches d'âges reprenant les niveaux scolaires afin que chaque activité puisse être adaptée à leurs rythmes et à leurs besoins spécifiques. L'équipe est tout particulièrement vigilante à accompagner chaque enfant selon ses besoins individuels et se tient en veille permanente.

ENFANTS DE 3 À 6 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES



ENFANTS DE 6 À 8 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES



ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES



ENFANTS DE 10 À 12 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES



3. RAPPEL DES AXES DU PROJET EDUCATIF ET SES OBJECTIFS

Les objectifs éducatifs sont communs au centre de loisirs à l'année et au centre de loisirs été. Ils sont définis par les parents bénévoles de ces deux commissions. Les objectifs éducatifs constituent une orientation de réflexion et de fonctionnement. Ils sont basés sur des valeurs communes aux bénévoles et sont les suivants :

- Le respect au sens large,
- La convivialité,
- La valeur des choses,
- La transmission/les échanges,
- L'écoute,
- La mixité, (entre les générations, garçons/filles, adultes/enfants, petits/grands)
- La bienveillance,
- Le lien.

Les objectifs fixés :

- Accepter chaque enfant comme il est tout en prenant en compte la dimension du collectif,

Chaque individu est unique, donc nous nous devons d'être à l'écoute et veiller au respect des différents besoins physiologique et affectif de chaque enfant pour mieux l'intégrer dans groupe. Veiller à l'épanouissement de chacun par la bienveillance, l'écoute active sans jugements afin de trouver une place dans le collectif.

- Rendre l'enfant acteur dans sa vie quotidienne au sein du centre de loisirs,

L'enfant n'est pas un vase vide qu'on remplit mais un feu qu'on allume (Montaigne), il faut donc remettre l'enfant au cœur de son apprentissage, le rendre acteur de tout ce qu'il vit au centre de loisirs. Il se construit par le monde et ceux qui l'entourent mais surtout par lui-même. Il est le mieux placé pour exprimer ses envies et ses besoins en fonction de ce qu'il

veut ou ne veut pas vivre. Par cet objectif, c'est de le rendre plus responsable et aussi plus à l'écoute des autres et de lui-même. C'est apprendre à avoir la liberté de choisir dans un cadre sécurisant et posé collectivement.

- Maintenir et renforcer les liens avec les familles et les partenaires.

En 2020, la pandémie a éloigné les familles et les partenaires de l'enceinte de l'accueil de loisirs de part des protocoles strictes. En effet les familles ne pouvant plus entrer dans le centre, les temps forts s'étant arrêtés, le lien et la communication ont été amputés. Une des volontés des bénévoles est de renouer et renforcer les liens avec les familles et les partenaires. Refaire de l'accueil de loisirs un lieu de partage, d'échange et de convivialité.

Pour l'été, les bénévoles souhaitent que le projet pédagogique soit orientés sur trois grands objectifs éducatifs :

1. Prendre du plaisir et favoriser la nouveauté,
2. Favoriser la rencontre, l'échange et le partage entre pairs et générations,
3. Développer la notion de respect au sens large du terme.

4. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Au vu des valeurs et des orientations souhaitées par les bénévoles de la commission, l'équipe à travailler sur le projet pédagogique de l'été en s'appuyant sur trois objectifs généraux qui ont été déclinés en objectifs opérationnels puis par des moyens :

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS		
Permettre à l'enfant de s'évader et prendre du plaisir	Instaurer un univers propice à l'évasion	La mise en place d'un thème commun,	Choix de faire ou ne pas faire les activités,	Mise à disposition de matériels divers et
	Faire découvrir à chaque enfant de nouvelles activités	Organisation de séjours, de rencontres	Propositions d'un large panel d'activités par	Organisation de sortie et de veillés
	Rendre les enfants acteurs de leurs vacances	Participation des enfants à la vie quot'	Par l'aménagement de l'espace en fonction du thème,	
Favoriser les rencontres	Instaurer des temps de convivialités	Organisation de séjours, de rencontres <i>intero&gt;</i>	rencontre entre les enfants des deux sites	Proposition de goûter, petit dej ou café avec les familles
	Favoriser des temps d'échanges	Organisation de la fête de l'été avec les	faire venir des intervenants	
	Organiser des temps de partage	organisation d'atelier basé sur l'échange de compétences	Elaboration de repas à thème,	
Accompagner l'enfant dans le respect et le vivre-ensemble	Poser un cadre agréable et sécurisant	Mise en place des règles de vie avec les enfants	Par un aménagement du centre permettant la libre circulation en toute sécurité	
	Faire participer les enfants à la vie quotidienne	Mettre en place le tri sélectif et le	Mise en place de temps de parole	
	accompagner l'enfant dans une démarche respectueuse des autres et de son environnement	Possibilité de repas échelonnés		

5. ACTIVITES ET SEJOURS

1- Les activités :

Au vu des objectifs pédagogiques et des valeurs défendues au sein de l'association et de l'équipe d'animation, le thème sera « Bienvenue au camping ». Chaque site aura son propre camping avec une même programmation à la semaine dont une journée à thème.

L'équipe propose un programme dans l'intérêt de l'enfant et son épanouissement. Une réelle évasion et vivre les joies du camping. Les enfants seront les acteurs de leurs vacances.

Cette année encore, l'équipe d'animation s'est inspirée de la pédagogie de la liberté. Chaque semaine nous proposons un panel d'ateliers et d'activités lié au thème. Chaque jour, ce sont vos enfants qui choisiront les ateliers et/ou les activités sur lesquels ils souhaitent passer un chouette moment avec leurs copains.

L'objectif de cette pédagogie est de respecter les envies et le rythme de l'enfant.

L'enfant a les ressources pour organiser, seul ou avec le groupe, ses vacances dans un cadre et avec les moyens proposés par les animateurs. Chaque instant est pensé pour que l'enfant évolue à son rythme selon ses besoins et ses envies.

Les animateurs sont là pour accompagner l'enfant dans ses choix, ses idées, ses besoins. Pour nous, quand l'enfant est en vacances, il doit pouvoir vivre à son rythme, choisir ce qu'il veut faire, quand il veut et avec qui il veut, il a aussi le droit de ne rien faire.

Certains points de l'organisation ne seront pas modifiés pour respecter le rythme physiologique des enfants, notamment les temps de repos.

2- Les séjours :

Pour faire suite au bilan des séjours 2022, le choix s'est porté sur l'organisation de doubles séjours. En effet le nombre trop important d'enfants sur chaque séjour a mis en difficultés les enfants et l'équipe d'animation. Nous n'avons pas pu atteindre un des objectifs qui était de prendre en compte chaque enfant dans le collectif. Afin de pouvoir apporter un confort et une sécurité affective pour les enfants, nous allons proposer deux séjours par catégorie d'âge et sur des semaines différentes. Ainsi les parents auront un choix plus large et donc plus souple sur les dates.

Les différentes séjours (activités accessoires) sous toile :

- Du 10 au 11 juillet, 16 enfants de GS-CP et 3 animateurs à la Maison Neuve avec activités à la ferme.

- Du 10 au 12 juillet, 16 enfants de GS-CP et 3 animateurs à la Maison Neuve (Boufféré 85) avec activités à la ferme.
- Du 18 au 21 juillet, 24 enfants de CE et 3 animateurs sur la base de loisirs de Pont Caffino (Maisdon sur Sèvre 44) avec activités canoë-kayak et tir à l'arc
- Du 24 au 27 juillet, 24 enfants de CE et 3 animateurs sur la base de loisirs de Pont Caffino (Maisdon sur Sèvre 44) avec activités canoë-kayak et tir à l'arc
- Du 24 au 28 juillet, 21 enfants de CM et 3 animateurs sur la base de loisirs Bayard loisirs et culture (St Jean de Monts 85) avec activités nautique.
- Du 31 juillet au 4 août, 21 enfants de CM et 3 animateurs sur la base de loisirs Bayard loisirs et culture (St Jean de Monts 85) avec activités nautique.

Les pré-inscriptions auront lieu début avril puis les inscriptions définitives seront 3 semaines après.

6. PROJET DE FONCTIONNEMENT

6.1. Ouvertures et dates à retenir

SAINT GEORGES DE MONTAIGU : du 10 juillet au 4 août 2023 puis du 21 août au 1^{er} septembre 2023

Fermeture annuelle du 7 au 18 août

SAINT HILAIRE DE LOULAY : du 10 juillet au 28 juillet 2023

La fête de l'été aura lieu le vendredi 28 juillet sur le site de St Georges de Montaigu

Pour la semaine du 31 juillet au 4 août, les enfants de St Hilaire de Loulay seront accueillis sur le site de St Georges de Montaigu.

Les permanences d'inscriptions pour les journées sur centre se tiendront les jeudi 1 et vendredi 2 juin. Aucune inscription ne sera prise avant ces dates. Après les dates de permanences, les inscriptions seront possibles sous conditions de places (encadrement réglementaire et capacité d'accueil).

1.1 6.2. Horaires

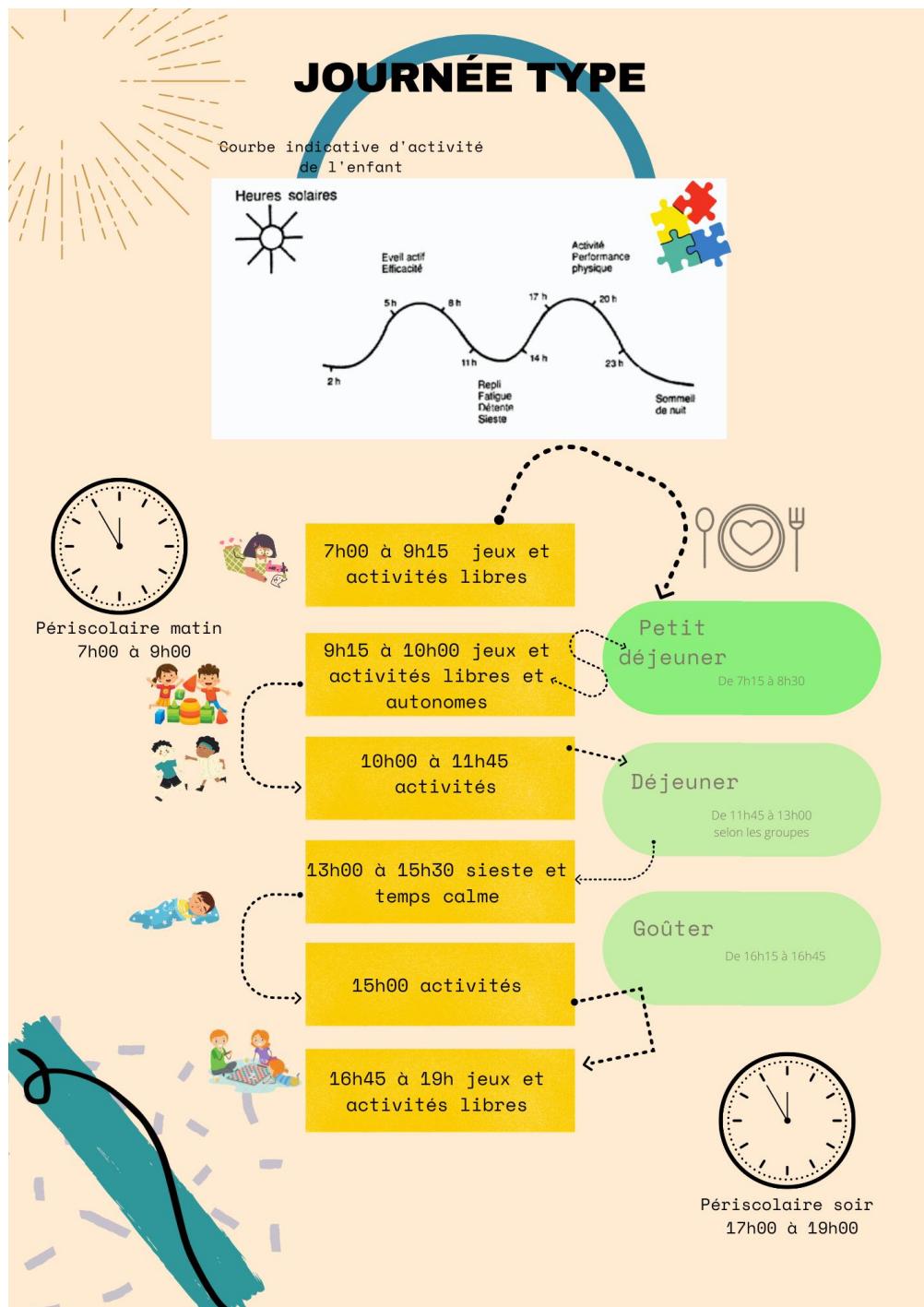
- En journée entière : 7h00 à 19h00
- En demi-journée sans repas : 7h00 à 12h00 ou 14h00 à 19h00
- En demi-journée avec repas : 7h00 à 14h00 ou 12h00 à 19h00

Entre 7h et 9h puis 17h et 19h, nous sommes sur un post-accueil et péri-accueil. Ce qui signifie que les enfants arrivent de manière échelonnée.

6.2. Journée type

La journée type est présentée à titre indicatif et reprend les grandes lignes du déroulement d'une journée en suivant le rythme de l'enfant.

Elle est modifiable selon les besoins de chaque enfant et selon les activités prévues (ex : sortie à la journée). Ci-dessous, une représentation d'une journée type au centre de loisirs.



7. L'EQUIPE

7.1. Rôle et missions

Si l'équipe est composée de salariés permanents qui travaillent à l'année sur le centre de Saint Georges de Montaigu, elle sera complétée par des animateurs saisonniers, qualifiés pour certains et en stage pratique pour d'autres. Le nombre d'animateurs sera recruté en fonction du nombre d'enfants inscrits afin de respecter le taux d'encadrement réglementaire (1 pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 12 enfants de plus de 6 ans).

Chaque site aura une direction diplômée. Les animateurs, eux pourront être amener à travailler sur les deux sites en fonction des effectifs.

- *Fonction pédagogique :*

La première fonction de l'animateur est de mettre en place des activités ludiques en direction des enfants accueillis. Ces activités seront choisies afin de répondre aux objectifs du projet pédagogique. L'animateur veille à mettre en place un univers, un espace et une fabulation propice à la découverte. L'animateur met en place des activités variées et enrichissantes, adaptées à l'âge des enfants et à leurs besoins. En cas d'activités extérieures ou sportives, il veille à repérer les espaces de jeu avant sa mise en place. Lors de la mise en place des activités, il est le garant de la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis. Il s'adapte en fonction de différents facteurs afin de corriger et réadapter ses animations. (Modification des effectifs, météo, temps, préparation, lieu...) Afin de permettre aux enfants d'être dans une démarche d'expérimentation, il veille à accompagner l'enfant dans sa quête de découverte sans faire à sa place. Il met à disposition les ressources nécessaires à la recherche et à l'épanouissement de chaque enfant. L'animateur est le second évaluateur de l'activité et des temps de vie quotidiens. Il permet à l'enfant de faire émerger son ressenti puis évalue lui-même son activité au vu des objectifs qui avaient été fixés individuellement ou en équipe.

- *Fonction éducative :*

L'animateur est le vecteur des valeurs éducatives de l'association. Il a conscience que chaque temps d'accueil peut-être un instant éducatif. Il anime ainsi les temps libres selon les besoins identifiés auprès des enfants. Au-delà de la mise en place d'activités, il conçoit et met en œuvre des projets d'animation en lien avec le projet pédagogique. Ces projets visent à aller plus loin que l'action ponctuelle pour répondre à plusieurs objectifs et leur donner une plus grande portée. A ce titre, il participe aussi à faire évoluer le projet pédagogique à travers sa conception et sa transmission au public. Il veille aussi à accompagner l'autonomie de l'enfant dans les gestes de la vie quotidienne. L'animateur se positionne en relais éducatif lorsque l'enfant lui est confié. Il intervient en complémentarité de la famille et de l'école.

- Fonction relationnelle :

L'animateur travaille au sein d'une équipe d'animation. Au-delà de ses convictions et projets personnels, il met en place des projets avec ses collègues. Cela permet une plus-value éducative importante à travers le partage des compétences des uns et des autres. En lien avec sa fonction pédagogique, il est vigilant au respect des besoins et des capacités de chaque enfant. Il est facilitateur dans les relations entre paires et accompagne les enfants dans la gestion de leurs conflits. Dans sa mission d'accueil, il a un rôle tout particulier auprès des familles. Il est le lien entre l'accueil de loisirs, l'enfant et le parent mais aussi avec l'école.

- Fonction organisationnelle et administrative :

En lien avec la direction de l'accueil de loisirs, les animateurs suivent le stock de fourniture et de matériel de récupération nécessaires pour les ateliers. Avant chaque activité ils veillent à la mise en place de l'espace puis à son rangement avec les enfants. Ils assurent aussi le ménage des locaux en soutien à l'agent de service de l'association. Afin d'assurer au mieux la répartition des tâches et la mise en place des projets, il participe aux réunions d'équipe et organise leur temps de préparation selon les actualités du moment. Ces temps de travail permettent aussi à l'équipe d'élaborer la plaquette de présentation des activités qui est l'un des supports de communication vers les familles.

8. SECURITE

8.1. Sécurité physique

Les enfants doivent évoluer dans un milieu adapté. La sécurité physique a trait à l'application de mesures de protection physiques et techniques.

8.2. Sécurité morale et affective

La mise en place d'un système relationnel chaleureux, d'un lieu de vie agréable et sécurisé va favoriser le bien-être de l'enfant. Il est également primordial d'identifier les besoins de chacun selon les différents âges.

9. SUIVI SANITAIRE

9.1. Suivi sanitaire du public accueilli

Le personnel doit identifier les enfants qui ont des allergies, intolérances ou autres difficultés médicales afin de pouvoir agir en cas de nécessité. Les animateurs se doivent de connaître les enfants qui ont un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Ce document médical indique les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité. Les trousseaux qui contiennent des médicaments seront sous clé, accompagné d'une ordonnance.

Un registre d'infirmérie sera tenu à jour et chaque petit soin devra y être mentionné.

9.2. COVID19

Le directeur s'assurera de faire appliquer les protocoles à jour, en vigueur dans les Accueils Collectifs de Mineurs.

11. LOCAUX

A proximité de chaque site, des espaces communaux sont mis à disposition par la mairie afin de permettre aux enfants de vivre les temps d'activités dans les meilleures conditions.
(Salles de sport, terrains de foot, skate parc, parcs et jardins...)

11.1. SAINT GEORGES DE MONTAIGU

L'accueil de loisirs se situe au 5, rue des deux rives, à St-Georges-de-Montaigu. Les bâtiments mis à la disposition de l'association par la Mairie permettent d'organiser l'accueil dans des locaux adaptés et sécurisés.

Les bâtiments sont organisés de la manière suivante :

- Un hall d'accueil
- Deux cours extérieures
- Un espace vert aménagé avec une structure de
- Deux bureaux de travail : un pour le directeur et un pour les animateurs
- Une salle de pause
- Une infirmerie
- Des sanitaires adaptés aux différentes tranches d'âge
- Deux salles pour les 3-5 ans
- Une salle de sieste
- Une cuisine
- Une salle (« coin lecture » par ex)
- Une salle pour les enfants 6-8 ans
- Un modulaire pour les 9-11 ans

11.2. SAINT HILAIRE DE LOULAY

L'accueil de loisirs se situe dans les locaux de La Maison De l'Enfance route de la Planche, Saint Hilaire de Loulay, 85600 Montaigu-Vendée. Les bâtiments, mis à la disposition de l'association par la Mairie permettent d'organiser l'accueil dans des locaux adaptés et sécurisés. Ils se composent de :

- Un hall d'accueil
- Deux cours extérieures avec structures de jeux dont une fermée

- Un espace vert communal partagé
- Deux bureaux de travail : un pour le directeur et un pour les animateurs
- Plusieurs espaces sanitaires adaptés aux différentes tranches d'âge
- Deux 2 grandes salles donnant sur l'extérieur, une pour les 3/6 ans et une pour les 7/11 ans
- Deux salles annexes (« coin lecture » ou « jeux calmes » par ex)
- Deux salles de sieste (attenantes à la salle 3/6 et aux sanitaires)
- Une cuisine équipée
- Une salle à manger

12. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

- > Lors des permanences d'inscription
- > Sur chaque site, un espace d'affichage sera mis en place
- > Temps d'échanges quotidiens
- > Via le site internet de l'association <https://www.famillesrurales.org/st-georges-de-montaigu/>

2 Via la page **Facebook** dédiée : Accueil Loisirs Ete FamillesRurales (St Georges St Hilaire)

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100080118813559&sk=about>

- > Lors de la fête de l'été le vendredi 28 juillet à St Georges de Montaigu

13. EVALUATION DU PROJET

L'évaluation se vivra tout au long de l'été sur quatre niveaux différents :

- L'évaluation de l'activité et de la journée par l'enfant au moment du goûter. L'équipe met en place des méthodes d'évaluation pour les enfants (du questionnement jusqu'à l'expression de ses sentiments). Cela permet chaque jour de réfléchir et de se repositionner pédagogiquement sur les activités proposées. Le but étant d'améliorer et d'adapter les activités proposées en fonction de ces retours
- L'évaluation de l'activité et l'organisation par les animateurs à l'aide d'outils lors des réunions hebdomadaires. Cela permet de faire le bilan du déroulé de la semaine et des activités, d'observer si les objectifs ont été atteints et de se repositionner pour la prochaine activité dans un but continual de faire progresser les compétences des enfants.
- L'évaluation été : Bilan fin d'été.

- Le bilan avec la commission de bénévoles permettra de mesurer et agir sur les dysfonctionnements pour l'année suivante.

14. INTEGRATION DES MINEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la loi 2005 sur l'égalité des droits et des chances, l'accueil de loisirs est en mesure de proposer un accueil adapté aux enfants porteurs de handicap. Les locaux répondent aux critères d'accessibilité.

Lors de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, il conviendra de prendre le temps de recevoir la famille et les éventuels partenaires professionnels qui peuvent accompagner le mineur. L'étude du Plan Accueil Individualisé ou du Projet Personnalisé de Scolarisation lorsque ceux-ci existent constitueront une démarche sécurisante pour l'enfant, son entourage et l'équipe d'animation. Le cas échéant, la rédaction d'un document personnalisé permettra de répondre au plus près, aux besoins spécifiques de l'enfant.

-